



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Antananarivo, le

23 DEC 2021

Note

à

Destinataire in fine

N° 573 -2021-MEF/SG/DGD.

OBJET : Autorisation globale de mise en entrepôt privé (AGLOMEP).

REFERENCE : Arrêté 500/2016/MFB/SG/DGD du 11/01/2016 fixant les conditions d'octroi du régime de l'entrepôt privé.

Dans le cadre de la refonte de l'Arrêté 500/2016/MFB/SG/DGD du 11/01/2016 fixant les conditions d'octroi du régime de l'entrepôt privé, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service et Receveurs des Douanes sont informés que le délai de validité de l'autorisation globale de mise en entrepôt privé (AGLOMEP) au titre de l'année 2021 est prorogé jusqu'à la date de publication du nouveau texte régissant le régime de l'entrepôt privé dans l'optique d'assurer la continuité des activités des sociétés bénéficiaires.

J'attache du prix à la stricte application de la présente et toutes difficultés rencontrées me seront immédiatement signalées.


Thierry José
Inspecteur des Douanes